

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 29 août 2018 portant nomination du référent déontologue
placé auprès du directeur général de la police nationale**

NOR : *INTC1823628S*

Le directeur général de la police nationale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis* ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2018 relatif à la fonction de référent déontologue au sein du ministère de l'intérieur,

Décide:

Article 1^{er}

M. Bertrand MICHELIN, inspecteur général de la police nationale, directeur-adjoint de l'inspection générale de la police nationale, est nommé référent déontologue auprès du directeur général de la police nationale.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 août 2018.

Le directeur général de la police nationale,
É. MORVAN